

# Éditorial du directeur général



Olivier GUPTA, directeur général

2025, une première année  
de fonctionnement décisive  
au service de nos missions



Montrouge, le 1<sup>er</sup> mars 2026

L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2025, dans le cadre de la réforme de la gouvernance du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection voulue par la loi du 21 mai 2024.

Avec un peu plus d'un an de recul, je mesure le chemin que nous avons déjà parcouru dans la mise en place de cette nouvelle institution, tout en assurant nos missions dans l'ensemble de nos domaines d'activité : recherche, expertise et instruction, contrôle. Cela a été possible grâce à l'engagement et à la forte mobilisation des personnels de l'ASNR, particulièrement ceux qui œuvrent dans les domaines transverses et support. Je les en remercie chaleureusement.

Ce travail d'installation de l'ASNR, initié à titre préparatoire en 2024, s'est en effet fortement intensifié en 2025 dans les domaines financier, logistique, juridique, numérique, des ressources humaines, du pilotage, ou encore de la communication. La continuité d'activité entre l'ASNR et les deux entités qui la précédaient a ainsi été assurée.

L'année 2025 a aussi permis d'initier des transformations qui se poursuivront en 2026. Au-delà des nécessaires évolutions d'organisation, il s'agit de permettre à l'ASNR, guidée par des orientations stratégiques, de jouer pleinement son rôle dans le contexte actuel de relance du nucléaire et d'innovations dans le secteur.

## 2025, L'ANNÉE DE LA MISE EN PLACE DE L'ASNR

### Assurer le fonctionnement de l'ASNR au quotidien

Dès le 2 janvier 2025, une première série de décisions a été prise pour définir les rôles et responsabilités au sein de l'ASNR. Le collège a ainsi arrêté une première organisation des services et les délégations de pouvoirs, permettant le démarrage de l'institution et des premières intégrations d'équipes, tout en assurant la continuité de service. Ces décisions ont été complétées par l'adoption du règlement intérieur de l'ASNR dans le courant du mois de janvier. Sur les aspects budgétaires et financiers, le programme budgétaire 235 « sûreté nucléaire et radioprotection » permet désormais de fournir à la représentation nationale une vision claire et unifiée des moyens dédiés à ce sujet. Les bases nécessaires au bon fonctionnement de la chaîne budgétaire et comptable ont été posées et un premier cadre de gestion des achats a été défini. Plusieurs actions ont été réalisées pour rapprocher les deux systèmes d'information préexistants. Le centre de crise unique de l'ASNR a été mis en place. Les modalités de publication des avis d'expertise ont été définies. Un directeur scientifique a été recruté.

En matière de ressources humaines et de dialogue social, la formation conjointe de l'ASNR, réunissant les instances sociales issues de l'ASN et de l'IRSN, a été mise en place au premier semestre 2025. De premières actions ont également été conduites en vue de définir un cadre attractif de l'emploi et des compétences pour l'ASNR : une politique de recrutement unifiée a été établie, et un accord de méthode couvrant le calendrier de renégociation des accords collectifs a été signé.

Enfin, la commission d'éthique et de déontologie a été installée en décembre. Elle est chargée notamment de rendre un avis sur les questions d'ordre général relatives à l'application des règles de déontologie dans les services de l'ASNR et de répondre aux questions portant sur des cas individuels, en particulier sur la question cruciale de la mobilité professionnelle. Il est en effet nécessaire de concilier l'application des règles déontologiques, notamment l'exercice impartial de la mission de contrôle confiée par le législateur à l'ASNR, avec la nécessité de favoriser l'attractivité de l'ASNR. Dans un secteur où les profils spécialisés sont rares, il est également essentiel de favoriser la mobilité entre l'ASNR et les acteurs qu'elle contrôle dans un objectif de diffusion et d'enrichissement des connaissances techniques et de la culture de sûreté de la filière nucléaire dans son ensemble.

### Installer l'ASNR dans son écosystème

L'ASNR a mené plusieurs actions pour maintenir et renforcer, dans la continuité des deux entités dont elle est l'héritière, ses relations avec les différentes parties prenantes : exploitants, administrations et établissements publics, représentation nationale, organismes de recherche, monde académique, acteurs de la société civile, homologues étrangères et organisations internationales, etc. De nombreux partenariats et conventions dans des domaines variés ont ainsi été signés. Une première stratégie de dialogue avec la société civile a été établie, et la feuille de route associée est en cours d'élaboration. Elle sera présentée au HCTISN puis à l'OPECST au printemps 2026.

## Adapter l'organisation interne

La première année d'existence de l'ASNR a enfin été marquée par la poursuite des travaux de réorganisation, aussi bien pour les équipes « transverses et support » que pour les équipes « cœur de métier ».

La plupart des directions transverses et support, fusionnées dès le 1<sup>er</sup> janvier, ont engagé très rapidement un travail de définition plus précise d'une nouvelle organisation interne, avec une mise en œuvre à compter du deuxième semestre 2025. Il faut souligner que ce travail a été mené dans un contexte de surcroît important de charge de ces directions, particulièrement mobilisées dans les travaux d'installation de l'ASNR.

Concernant les directions « cœur de métier », le premier semestre a été principalement consacré à la mise en place d'une méthode de travail pour identifier les pistes de réorganisation possible, et à des réflexions préliminaires impliquant les directeurs concernés. Cela a permis de définir en juin 2025 des principes d'organisation compatibles avec les dispositions de la loi du 21 mai 2024. Des coordinateurs ont ensuite été nommés pour décliner ces principes en une organisation plus aboutie, dont la présentation devant les instances représentatives du personnel est prévue au printemps 2026.

## 2026, LA POURSUITE DE LA TRANSFORMATION DE L'ASNR AU SERVICE DE L'ACCOMPLISSEMENT DE SES MISSIONS

Les travaux de mise en place de l'ASNR se poursuivront tout au long de l'année 2026.

Les prochains mois seront notamment marqués par la réorganisation des directions « cœur de métier » qui tirera partie des forces d'un collectif réuni et de la diversité des compétences.

Des élections professionnelles auront lieu dans la deuxième quinzaine du mois de mars permettant la mise en place des nouvelles instances du dialogue social.

Un effort notable sera mis sur le renforcement du collectif, grâce au projet d'identification et de définition des valeurs de l'ASNR et de sa « marque employeur ».

Les travaux d'harmonisation du fonctionnement se poursuivront avec de nouvelles avancées en matière de convergence des systèmes d'information, ou encore avec la mise en place du système de management intégré.

Un Conseil scientifique sera installé en application des dispositions de l'article L. 592-28-3 du code de l'environnement. Ce Conseil aura vocation à couvrir dans sa composition la diversité des domaines scientifiques. Il sera notamment consulté sur la stratégie scientifique et les programmes de recherche de l'ASNR, et contribuera à l'évaluation scientifique.

Les groupes permanents d'experts (GPE) poursuivront leurs missions jusqu'au terme des mandats de leurs membres fin 2026, et en parallèle le renouvellement de leur composition sera préparé, en vue de la mise en place de la nouvelle mandature au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

L'ASNR remettra à l'OPECST le second rapport dressant un bilan de sa création et de la mise en œuvre de la réforme prévue par la loi n° 2024-450 du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire.

Enfin, l'année 2026 sera mise à profit pour préparer une nouvelle mission IRRS d'audit de l'ASNR par ses pairs étrangers, qui interviendra en 2027. Pour l'ASNR, autorité administrative indépendante, se soumettre régulièrement à un tel regard extérieur est essentiel.

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES GUIDANT L'ACTION DE L'ASNR

Au cours de cette première année de mise en place, les personnels de l'ASNR ont réfléchi aux enjeux stratégiques de l'ASNR, et aux évolutions à impulser. Quatre orientations majeures ont été identifiées dans le contexte actuel de relance du nucléaire et d'innovations. Elles guideront l'action de l'ASNR tout au long des prochaines années.

### La sûreté nucléaire et la radioprotection doivent être proportionnées aux enjeux

L'ASNR évolue dans un monde contraint, au sens où le temps et les moyens sont limités, tant pour elle-même que pour les acteurs qu'elle contrôle. Dans le contexte de la relance du nucléaire, l'ASNR renforcera, dans chacune de ses activités, sa capacité à prioriser et hiérarchiser les enjeux, et à déployer une approche graduée explicite.

### La relance du nucléaire pose des défis collectifs, différents de l'exploitation des installations existantes

Il s'agit de faire en sorte que la sûreté nucléaire soit prise en compte le plus en amont possible dans les nouveaux projets, de stabiliser les référentiels, ou encore de donner de la visibilité sur les rendez-vous réglementaires et de bien les articuler avec les jalons des projets. L'ASNR développera sa capacité à anticiper, par l'écoute des signaux faibles, et à mobiliser les connaissances et les compétences. Elle portera une attention particulière au pilotage des instructions, en visant à en garantir la rigueur et l'efficacité et à en maîtriser la durée. Elle n'hésitera pas à développer lorsque nécessaire de nouvelles pratiques et modalités d'intervention, comme elle a pu le faire ces dernières années avec les porteurs de projet de réacteurs innovants.

### **Le défi de l'innovation, dans le médical, les petits réacteurs modulaires ou encore l'intelligence artificielle**

Plusieurs domaines sont marqués par une forte innovation. L'ASNR se met en capacité de répondre aux nouveaux défis, qu'ils soient techniques, organisationnels ou en matière de contrôle, et de se positionner de façon adaptée. Pour cela, elle continuera à déployer des méthodes de travail innovantes en amont de dossiers. Elle développera ses connaissances propres par une politique de recherche adaptée et en anticipation. Enfin, elle intégrera de manière maîtrisée les opportunités et les risques de l'intelligence artificielle dans l'ensemble des missions de l'ASNR, tant du point de vue de la prise en compte de son usage par les responsables d'activités nucléaires que de son usage interne.

### **La maîtrise de la complexité**

La sûreté nucléaire est un élément de performance pour les projets industriels et doit être considérée à toutes les étapes, de la conception à la réalisation. Néanmoins, les dispositions prises à la conception et à la réalisation ne doivent pas rendre l'exploitation des installations nucléaires trop complexes, car cela ne serait pas favorable à la sûreté nucléaire et la radioprotection. Dans le rôle qui est le sien, l'ASNR contribuera à la maîtrise de la complexité des référentiels utilisés sur les installations nucléaires. Elle entend également améliorer l'intégration dans les expertises, les instructions et les inspections des facteurs concrets qui ont un impact sur la sûreté nucléaire.

\*\*\*

Le travail à mener en 2026 reste important, tant pour stabiliser le fonctionnement interne et doter l'ASNR d'une organisation aboutie, que pour lui permettre de jouer pleinement son rôle dans le contexte de la relance du nucléaire. Les orientations retenues par l'ASNR guideront son action dans les quelques années à venir. Je sais pouvoir compter sur l'engagement de l'ensemble du personnel pour mener à bien ces évolutions, tout en assurant pleinement l'ensemble de nos missions, au bénéfice de la protection des personnes et de l'environnement. ■